



Difficulté liquidation de la communauté

Par **Bossette**, le **13/03/2018** à **20:42**

Bonjour,

Je suis en plein partage de la communauté apres un pv de difficulte le juge a tranché les points qui nous oppose, le notaire a établi la liquidation selon le jugement rendu et mon ex conteste un montant concernant le mobilier dont l'estimation à ete faite au jour de la séparation Mr n'a pas fait appel et aujourd'hui il estime le montant trop élevé et refuse de signer la liquidation nous repartons devant le juge peut il faire baisser le montant en sachant que le jugement est passe en force juge? C'est lui qui a garder tout le mobilier.

Mon avocat demande l'homologation de la liquidation établi par le notaire

Merci d'avance à ceux qui pourront m'aider.

Bonne soirée à tous